

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (SERVICES D'ACTION A LA POPULATION)

SERVICE D'ANIMATION DU PATRIMOINE

N/REF: ABL/MPG/311

DEC2014\_ 0220

## DECISION

### **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT D'OBJETS DE COLLECTION**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122.22 du code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2014\_0076 du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention Ville d'art et d'histoire du 13 décembre 2000, article 2

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le service d'animation du patrimoine de Noisiel de valoriser le patrimoine local dans toutes ses composantes par des actions diversifiées,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de sensibiliser le public le plus large possible et la volonté de Monsieur Michel ROSENMAN de s'inscrire dans cette sensibilisation,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : il est conclu avec Monsieur Michel ROSENMAN, une convention visant au prêt à titre gracieux d'objets et archives liés à la première Guerre mondiale pour l'exposition « Noisiel en 14-18 » qui sera installée à l'Hôtel de ville du 15 septembre au 4 octobre 2014 et à l'ancienne mairie du 3 novembre au 29 novembre 2014.

**ARTICLE 2** : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy
- Monsieur Michel ROSENMAN
- La compagnie SMACL, assureur de la commune
- Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35 REÇU EN PREFECTURE  
77426 Marne la Vallée cedex 02 le 27/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141016-DEC2014\_0220-DE

# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2014\_0220  
portant sur le prêt d'objets de collection

**ARTICLE 4** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **16 SEP. 2014**



Le Maire



Daniel VACHEZ

*Cadre réservé à l'AG*

<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i>	<b>27 OCT. 2014</b>
<i>Affiché le</i>	<b>27 OCT. 2014</b>
<i>Notifié le</i>	<b>28 OCT. 2014</b>
<i>Publié le</i>	<b>27 OCT. 2014</b>

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35 **REÇU EN PREFECTURE**  
77426 Marne la Vallée cedex 2 le **27/10/2014**

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141016-DEC2014\_0220-DE

**CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION ENTRE LA VILLE DE NOISIEL ET  
MONSIEUR MICHEL ROSENMAN**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

la Ville de NOISIEL  
Hôtel de ville – 26 place Emile Menier  
77186 Noisiel

Représentée par son maire  
Monsieur Daniel VACHEZ

Ci-après dénommé le PRENEUR

D'une part,

ET

Monsieur Michel ROSENMAN  
22 allée Denis Diderot  
77186 Noisiel

Ci-après dénommé le PRETEUR,

D'autre part.

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition et d'autorisation de reproduction par Monsieur Michel ROSENMAN d'objets de sa collection personnelle à l'occasion de l'exposition « **Noisiel en 14-18** » organisée par la ville de Noisiel à l'hôtel de ville du 15 septembre au 4 octobre, puis à l'ancienne mairie du 3 au 29 novembre 2014.

**ARTICLE 2 : descriptif du prêt**

Les objets et documents sont listés en annexe.

**ARTICLE 3 : assurance et cautionnement**

L'ensemble des objets sera assuré par le PRENEUR par une police tout risque **clou à clou** pour une valeur de **155 euros**. Le PRENEUR n'est pas assujetti à cautionnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141016-DEC2014\_0220-DE

**ARTICLE 4 : prise en charge, transport et contrôle**

- 1) Le PRETEUR s'engage à mettre les objets à disposition du preneur à compter du **1<sup>er</sup> septembre et jusqu'au 5 décembre 2014 inclus.**
- 2) Le PRENEUR s'engage à :
  - mettre les objets sous vitrines sécurisées fermant à clé,
  - en cas de perte, de vol ou de détérioration, à prendre en charge le remplacement ou la réparation,

**ARTICLE 5 : conditions de sécurité et de conservation**

1) Le PRENEUR s'engage à assurer la surveillance de l'exposition pendant les heures d'ouverture au public et à doter la salle d'un dispositif anti-incendie et anti-intrusion.

2) Le PRENEUR se porte garant des moyens techniques mis en œuvre pour maintenir le contenu de l'exposition dans les conditions de conservation nécessaires à sa protection (climatisation, hygrométrie...)

**ARTICLE 6 : préservation des droits**

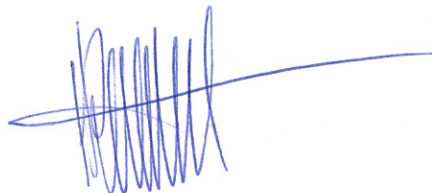
- 1) Le PRETEUR autorise la reproduction et l'exploitation par la ville de Noisiel des images (voir inventaire annexé) qui lui appartiennent à l'occasion de l'exposition « Noisiel en 14-18 » pour l'usage suivant :
  - exposition sous vitrine pendant la durée de l'exposition.
- 2) Le PRENEUR s'engage à :
  - N'utiliser ces images que dans le cadre défini au point 1) à l'exclusion de toute autre exploitation.
  - De mentionner systématiquement le partenariat dans l'ensemble des supports par mention de la propriété du PRETEUR par la mention « coll. M. Rosenman »

**ARTICLE 8 : durée**

Le présent accord prend effet à compter de sa signature.

Le maire  
De Noisiel

  
M. Daniel VACHEZ



M. Michel ROSENMAN

Fait à Noisiel, le **16 SEP. 2014**

Annexe à la convention entre la ville de Noisiel et M. Michel ROSENMAN.  
Détail des objets prêtés et valeur d'assurance.

Type d'objet	Date	Valeur euros TTC
Artisanat de tranchée : douille d'obus ciselée + dessin préparatoire, réalisés par le soldat J.B. Theriez	1914-1918	80,00
Courrier du soldat Theriez à sa famille, illustré d'un dessin humoristique.	20/10/1915	50,00
Broche souvenir de la « journée du canon » organisée par le Touring club de France avec vente d'insignes et médailles au profit des poilus.	7 février 1915	25,00
Total valeur assurance en euros TTC :		<b>155,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2014

Application agréée E-legalite.com